



JOURN@L FOOT

N°422 DU MERCREDI 29 MAI 2019

LA SEMAINE EN BREF...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 21 juin 2019 à 19h45
à MARGENCEL (74200)
Salle Polyvalente (derrière la Mairie)

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 19/20

Les engagements pour la Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts... La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 juin 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatiquement inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FootClubs avant le 15 juin 2019.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P7

ARBITRAGE P8

SPORTIVE P11

FEMININES P12

TECHNIQUE P13

- **DATES A RETENIR**

- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

FC CHERAN :

Tournoi U7-U9 le 8 juin 2019 (**Avis favorable du District**)

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

AS LAC BLEU – 30^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : BAUDEVIN Yves - CARTIER Michel - GAYET Jean-François

CSL PERRIGNIER – 50^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille de BRONZE : BURDINAT Cyrille - DONATI Patrick - EL MOUSKI Ismael

US PRINGY – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : CHARBONNET Alain - CHERPITEL Philippe
Médaille de BRONZE : JAVORI Christelle

FC SEMINE – 40^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : RONDOT Caroline
Médaille d'ARGENT : PERAN Jean-Marc
Médaille de BRONZE : COTTERLAZ-RANNARD Julien

FC VALLEE VERTE – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'ARGENT : GEX FABRY Christelle
Médaille de BRONZE : LATOUR Edouard - ROEGIS Jessy

MEDAILLE D'OR

BESSON Christophe - ES CHILLY
CHASSAT Yves - FJ AMBILLY
FALCOMATA Andrea - FC CHERAN
HEMON Jean - USAV
JOLY Jean Yves - VF74 (Foot entreprise)
MASSON Raymond - AS ST GEN/FER/CRO
RICHARD Gérard - FRS CHAMPANGES
SARDINHA José - ES DOUVAINE/LOISIN
VECCHI Marcel - ES MEYTHET

MEDAILLE D'ARGENT

ALMEIDA ALVES Abel – AS PORT ANNECY
DUPUIS Jean Jacques – SS ALLINGES

MEDAILLE DE BRONZE

AUERBACK Sébastien - AS ST GE/FER/CRO
BALISTRERI David – US MARGENCEL
BELLOTTO Benjamin – CS VEIGY
EL BOUGRINI Rachid – FC FORON
FERIGO Marie Liliane – FC ST JEOIRE
MARTIN Raymonde – FC EPAGNY
REZAIGUI Moncef – CS AYSE

- **MEDAILLES DE LIGUE**

MEDAILLE D'OR

GENOVESE Dominique – FC Cluses
MOLLARD Georges – ES Chilly

MEDAILLE DE VERMEIL

ALLARD Denis - Comité de Direction
DAUDIN Gérard - US Mt Blanc
KHIARI Abdelkader – FC Cluses

MEDAILLE D'ARGENT

BARD Brigitte - Comité de Direction
CAUSSE Philippe – US Annecy le Vieux
COULAUD Bernard – US Mt Blanc
DUMAS-BAUDRON Michel – ES Chilly
LOEHRER Bernard – As Lac Bleu
MARTIN-CARRION Jésus - FC Foron
MASSON Raymond – AS St Ge/Fer/Cro
VAUTHIER Jean-François - As Lac Bleu

- **MEDAILLE FEDERALE**

MEDAILLE D'ARGENT

CHENEVAL Bernard - Comité de Direction

- **MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS 2018-2019**

MEDAILLE DE BRONZE

MAREL Didier - Comité de Direction
 ROUX Jean-Denis - Comité de Direction
 SUSSEY Frédéric - Comité de Direction
 LUTZ Laurent - Comité de Direction

PACLET Pierre – FC Annecy

MEDAILLE D'ARGENT

CROSET Robert - FC La Filière
 GALLAY Pascale - Comité de Direction
 MONDINI Daniel – US Pringy

MEDAILLE D'OR

LAGRANGE Jacques - Comité de Direction et Comité Médaille JS

CLUBS :

ES Chilly : Invitation AG

CORRESPONDANCE

ES Chilly : Médaille d'Or de Ligue

US Challex : Invitation anniversaire club

DIVERS :

Haute Savoie Département :

Aide aux sections sportives/classes à horaires aménagés (2)

Aide à la scolarité (2)

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**Commission des Règlements :**

Cornier – Haut Giffre – FC Arenthon Scientrier – CS Chamonix – FC Carroz d'Araches – US Margencel – US Argonay – Grpt Jeunes Pays du Mt-Blanc

Commission de Discipline :

M.Chibouni – M.Masse – M. Hansmetzger – M.Boucharaba
 Reignier – ASP Villaz – Annecy Portugais – US Semnoz Vieugy – AS St Genis Ferney Crozet

Commission des Jeunes :

ETS Douvaine Loisin – Beaumont Collonges FC – USAV – Allinges – US Challex – AS Sillingy – GAPS - GJBB
 M.Turbulin – AS Sillingy – JS Reignier – ES Meythet – Gpt Jeunes Pays du Mont Blanc – ES Seynod – Haut Giffres FC - M.Randu

Commission Sportive:

CA Bonneville - US Margencel – US Pringy – Bonne AC – AS St Genis Ferney Crozet – US Divonnaise – USAV – FC Cluses – FC St Cergues – CS Veigy Foncenex – FC Marcellaz Albanais – M.Carre – M.Humbert

Commission Féminine :

ETS Douvaine Loisin

Commission des Arbitres :

M.Chibouni – M.Masse – M.Thomas – M.Libon – M.Barbarroux – M. Jacquier - FC St Cergues – ETS Seynod

Commission des Coupes :

ESCO

Commission du Statut de l'Arbitrage :

AS Allinges – M.Libon – M.Mazroua – M.Niari

Commission d'Appel :
US Margencel – Foron FC

Commission des Délégués :
M.Moscato – M.Nicollaud – M.Roubinet

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER
Secrétaire : LAGRANGE Jacques

Réunion du 27/05/2019
Publiée le 29/05/2019

• DECISIONS

MATCH n°20642459

DOSSIER N° 422/74 : CORNIER 1 – ANNEMASSE GAILLARD 3 – SENIORS D4 Poule B du 19/05/2019

En la forme :

Les réserves d'avant match formulées par le club de CORNIER concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat **plus de 3 joueurs** ayant effectivement jouer, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » que « des joueurs d'ANNEMASSE GAILLARD 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » et que « les joueurs d'ANNEMASSE GAILLARD 3 sont susceptibles d'avoir participé à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs » sont recevables en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur d'ANNEMASSE GAILLARD 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a effectué plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures de son club

De l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur d'ANNEMASSE GAILLARD 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre ANNEMASSE GAILLARD 1 – LYON DUCHERE AS 3 R3 Poule I du 11 mai 2019, dernier match officiel de cette équipe précédant la rencontre sus nommée. L'équipe d'ANNEMASSE GAILLARD 2 jouant ce même jour contre ALLINGES 1 D2 Poule A, il n'y a pas lieu d'invoquer la notion d'équipiers supérieurs à l'encontre de cette équipe.

De l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur d'ANNEMASSE GAILLARD 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre ANNEMASSE GAILLARD 2 – ALLINGES D2 Poule A du 18 mai 2019.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642595

DOSSIER N° 422/75 : CHAMONIX 1 – HAUT GIFFRE 2 – SENIORS D4 Poule C du 19/05/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de HAUT GIFFRE concernant le fait que « le joueur YOUT Thibaut,

licence n° 2518685405 serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Réclamation d'après match reprise par la Commission des Règlements au titre de l'article 187-2 des RG FFF au titre de l'évocation.

Après renseignements demandés au club de CHAMONIX, il apparaît de l'instruction de la réclamation que le joueur YOUT Thibaut, licence n° 2518685405 a été suspendu d'un match ferme suite à 3 avertissements par décision du 6 mai 2019, publié le 9 mai 2019 avec une prise d'effet au 13 mai 2019.

Il pouvait donc participer à la rencontre du 12 mai 2019 **mais pas à la rencontre du 19 mai 2019 susnommée.**

A titre subsidiaire, la Commission des Règlements sanctionne le joueur YOUT Thibaut : voir sanction sur FootClubs.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHAMONIX 1 pour en reporter le gain à l'équipe de HAUT GIFFRE 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

CHAMONIX 1 : - 1pt

HAUT GIFFRE 2 : 3 pts.

CHAMONIX 1: 0 but

HAUT GIFFRE 2: 3 buts

MATCH n°20642590

DOSSIER N° 422/76 : ARENTHON SCIENTRIER 1 – CLUSES SCIONZIER FC 3 – SENIORS D4 Poule C du 19/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de ARENTHON SCIENTRIER concernant le fait que « des joueurs de CLUSES SCIONZIER 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît qu'aucun joueur de CLUSES SCIONZIER 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre JARRIE CHAMP 1 – CLUSES SCIONZIER 2 R3 Poule I du 12 mai 2019, dernier match officiel de cette équipe précédant la rencontre sus nommée.

L'équipe de CLUSES SCIONZIER 1 jouant cette même journée de championnat contre FEURS 1 R1 Poule B du 18 mai 2019, il n'y a pas lieu d'invoquer la notion d'équipiers supérieurs à l'encontre de cette équipe.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°20642198

DOSSIER N° 422/77 : PRINGY 2 – CHILLY 2 – SENIORS D3 Poule C du 19/05/2019

En la forme :

Les réserves d'avant match formulées par le club de PRINGY concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat **plus de 3 joueurs** ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » que « des joueurs de CHILLY 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » sont recevables en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparait que trois joueurs de CHILLY 2 ayant participé à la rencontre sus nommée ont effectué plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures de son club :

BIANCHI Thibault, licence n° 2528711010

MUGNIER Sylvain, licence n° 2508678869

ANTONEL Eliott, licence n° 2568636189

Ce qui est conforme à l'article 167 des RG FFF.

De l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur de CHILLY 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre CHILLY 1 – CAM SAINT JEAN 1 R3 Poule J du 12 mai 2019, dernier match officiel de cette équipe précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642584**DOSSIER N° 422/78 : CLUSES SCIONZIER 3 – CARROZ 1 – SENIORS D4 Poule C du 12/05/2019****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de CARROZ concernant le fait que « le joueur DJALAB Hatem, licence n°2546504038 serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Réclamation d'après match reprise par la Commission des Règlements au titre de l'article 187-2 des RG FFF au titre de l'évocation.

De l'instruction de la réclamation que le joueur DJALAB Hatem, licence n°2546504038 a été suspendu d'un match ferme suite à 3 avertissements par décision du 2 mai 2019, avec une prise d'effet au 6 mai 2019.

L'équipe de CLUSES SCIONZIER 3 ayant disputé une rencontre officielle le 8 mai 2019 (CLUSES SCIONZIER 3 / FERNAY AS 1 Coupe District), ledit joueur a purgé sa sanction avec cette équipe lors de cette rencontre

Il pouvait donc participé à la rencontre du 12 mai 2019.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°20641665**DOSSIER N° 422/79 : SAINT PIERRE 1 – AMPHION 2 – SENIORS D2 POULE A du 19/05/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de SAINT PIERRE concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparait qu'un seul joueur d'AMPHION 2 répond à ses critères :

HAYS Alexis, licence n° 2538631682, ce qui est conforme à l'alinéa 4 de l'article 167 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20641503**DOSSIER N° 422/80 : AMBILLY 1 – REIGNIER 1 – SENIOR D1 POULE UNIQUE du 18/05/2019****INSTRUCTION :****Au fond :**

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre de la rencontre que les joueurs d'AMBILLY ont quitté le terrain à la 84' suite à la blessure de l'un de leur coéquipier.

Considérant que l'arbitre n'a pu reprendre la rencontre sus nommée au motif que le club d'AMIBILLY n'avait plus de joueurs à présenter sur le terrain.

Attendu que l'alinéa 3 de l'article 159 des RG FFF dispose qu'une équipe qui, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs est déclarée battue par pénalité

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AMBILLY 1 pour en reporter le gain à l'équipe de REIGNIER 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

AMBILLY 1 : -1 pt

REIGNIER 1: 3 pts.

AMBILLY 1: 0 but

REIGNIER 1: 3 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 27 mai 2019
Publié le mercredi 29 mai 2019

*Présidence : Bernard CHENEVAL.
Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.
Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Éric NICOLLAUD*

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **DEMANDE DE RAPPORT**

CS LA BALME DE SILLINGY :

Match n°20641797 du 19/05/2019 – Seniors D2

LA BALME DE SILLINGY 1 – SALLANCHES 1

Demande de rapport au club de LA BALME DE SILLINGY sur les propos tenus à l'encontre des arbitres ainsi que les propos injurieux d'une supportrice envers le joueur de votre club Mr GOUMIDI Mohammed, et ce pour le samedi 08/06/2019, dernier délai.

- **CONVOCATIONS AUDITIONS**

Dossier n° 39 – 420/54167.2 :

Match n°21108739 du 05/05/2019 – U15 D3 – Poule C -

C.S. CHAMONIX - C.A. BONNEVILLE

Sont convoqués le Lundi 03/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

GUENNOUNI Farid (C.S. CHAMONIX)

C.S. CHAMONIX :

Le président ou son représentant
CHERAK Samir, éducateur
MIRANDE Michaël, dirigeant et délégué
GAZZANO Lucas, arbitre assistant
LEYGONIE Benjamin, parent d'un joueur

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
AJJOUR Hakim, éducateur
ES SALHI Salah, arbitre assistant

Dossier n° 41 – 421/54591.2 :

Match n°21145710 du 11/05/2019 – U20 D2 – Poule B -

F.C. CHAMBOTTE – E.S. SEYNOD

Sont convoqués le Lundi 03/06/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

DURMAZ Tayfun

F.C. CHAMBOTTE :

Le président ou son représentant
BELLEVEGUE Olivier, éducateur
PHILIPPE Bastien, dirigeant
PETELLAT Bruno, délégué
KOCA Alptekin, délégué
BLANC Thierry, arbitre assistant

E.S. SEYNOD :

Le président ou son représentant
BOUCHARABA Ali, éducateur
ARNARDI Pasquale, arbitre assistant

Dossier n° 43 – 421/50264.2 :

Match n°20641921 du 05/05/2019 – Séniors D3 – Poule

A -

A.S. MARIN - F.C. GAVOT

Sont convoqués le Mardi 11/06/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

VULLIEZ Laurent

A.S. MARIN :

Le président ou son représentant
 FERRONE Thierry, éducateur
 LACROIX Raphaël, dirigeant
 RICHARD Jean-Luc, délégué
 DECHENAUX Pascal, arbitre assistant
 SCHWEITZER Geoffrey, joueur n° 4

F.C. GAVOT :

Le président ou son représentant
 BERGUERAND Denis, éducateur
 BERTRAND Jean-Benoît, dirigeant
 BOCHATON Philippe, arbitre assistant
 ROBIN Florian, joueur n° 5

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

- **COMPTE RENDU PLENIERE CDA (20 mai 2019 à 18h30)**

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Delphine BARATAY, Raphaël BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Philippe CHEVRIER, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Jérôme JAGENEAU, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Juan QUEROL MARTINEZ.

Assiste : Jérôme MENAND.

Le Président de CDA, les membres de CDA souhaitent un prompt rétablissement à Jean-Christophe PETIT, Arbitre du district, suite à ses ennuis de santé.

1°) COURRIERS ARBITRES - CLUBS

1.1 Courriers ARBITRES

Ludovic FRANCHI : Pris acte de votre absence à la formation continue. Pris acte de votre démission au 30.06.2019. La CDA vous remercie pour les services rendus.

Christian PISSOT : Pris acte de votre démission au 03.06.2019. La CDA vous remercie pour les services rendus.

Marina RODRIGUEZ : Pris acte de votre démission.

Bruno SOARES : Pris acte de votre absence à l'AG du 07.09.2019.

1.2 Courriers FFF/LIGUE

Invitation séminaire des présidents de CRA/CDA et des CTRA/CTDA, le 23 juin 2019 à la FFF.

Réunion plénière de la CRA/CDA, des CRPA et des CTRA/CTDA, le 15 juin 2019 à la LAuRAFoot.

4 arbitres (Adrien DUPERRIER-SIMOND, Romain PERPINAN, Théo RAMEL et Juan QUEROL MARTINEZ) seront présentés à l'examen théorique FFF de juin prochain.

1.3 Courriers CLUB

CSA POISY : Pris acte de votre courrier. L'arbitre concerné ne sera plus désigné sur vos rencontres.

FC VALLEE VERTE : Pris acte de votre courrier concernant votre retour positif sur le trio arbitral et délégué.

OLYMPIQUE BAS CHABLAIS : Pris acte de votre courrier. L'arbitre concerné ne sera plus désigné sur vos rencontres.

USAV : Pris acte de votre courrier concernant vos remerciements suite à l'implication des arbitres présents à la Mont Blanc Cup.

1.3 Courriers Divers

UNAF LAURA : Invitation au congrès de l'UNAF du 31.05.2019.

2°) ACTIONS CTDA

DATE	HORAIRE	INTITULE	NOMBRE	LIEU
02/04/19	17h00 / 19h00	Section sportive	22	CLUSES
03/04/19	13h00 / 16h00	Section sportive	23	CLUSES
04/04/19	15h30 / 17h00	Section sportive	15	SILLINGY
06/04/19	9h00 / 12h00	Formation candidats Ligue cycle 3	14	DISTRICT
09/04/19	17h00 / 19h00	Section sportive	23	CLUSES
11/04/19	15h30 / 17h00	Section sportive	15	SILLINGY
15/04/19 au 18/04/19	Du lundi 9h00 au Jeudi à 17h00	Formation initiale mineurs	19	REIGNIER
20/04/19	8h00 / 19h00	Formation pratique Mt Blanc Cup	9	ANNECY LE VIEUX
21/04/19	9h00 / 18h00	Formation pratique Mt Blanc Cup	12	ANNECY LE VIEUX
25/04/19	14h00 / 16h00	Intervention club	15	SALLANCHES
27/04/19	9h00 / 12h00	Formation continue	17	CRANVES SALES
27/04/19	9h00 / 12h00	Formation candidats Ligue cycle 3	12	DISTRICT
29/04/19	8h00 / 20h00	Arbitrage féminin	3	CLAIREFONTAINE
03/05/19	19h30 / 21h00	Intervention club	16	VIUZ EN SALLAZ
04/05/19	9h00 / 12h00	Formation candidats Ligue cycle 3	12	DISTRICT
06/05/19	19h00 / 21h00	Formation continue	34	CHILLY
10/05/19	19h00 / 21h00	Formation continue	26	AYZE
11/05/19	9h00 / 12h00	Formation candidats Ligue cycle 3	12	DISTRICT
13/05/19	19h00 / 21h00	Formation continue	20	VEIGY
18/05/19	9h00 / 12h00	Formation candidats Ligue cycle 3	12	DISTRICT

Remerciements aux clubs d'Ayze, de Cranves Sales, de Chilly et de Veigy pour l'accueil réservé lors de nos réunions de secteurs.

Dans le cadre de la formation des candidats Ligue et du tutorat, nous participerons au tournoi de Sallanches le 10 et 11 juin ainsi qu'au tournoi de Veigy le 16 juin.

3°) PRESENTATION MODULE FORMATION DES TUTEURS

Jérôme Menand présente le projet de module tutorat, en attente de validation :

- Rapport conseil des tuteurs afin que les stagiaires aient un retour constructif.
- Livret technique du tuteur afin de conseiller plus aisément les stagiaires.

4°) DOSSIER SAISON 2019/2020 :

Les dossiers de début de saison ont été transmis par mail. Il doit être retourné dans son intégralité pour le 15 juillet 2019 :

- Demande de licence arbitre
- Questionnaire technique
- Dossier médical : Suite à une demande de la FFF il est demandé aux arbitres de plus de 18 ans de faire une échographie cardiaque dans les 3 ans (pour ceux qui en ont déjà fait, la joindre).

5°) POINT EFFECTIF :

Laurent Lutz présente les effectifs à ce jour :

Arbitres en France : 23930 (diminution de 606 par rapport à l'an dernier)

Arbitres en LAURA FOOT : 2999 (diminution de 187 par rapport à l'an dernier)

Arbitres en district HSPG : 254 (augmentation de 62 par rapport à l'an dernier)

6°) OBSERVATIONS 2019/2020 :

Suite au groupe de travail visant à améliorer le niveau technique d'arbitrage et d'apporter une plus-value avec l'expérience des arbitres de Ligue et FFF, présentation des observations 2019/2020 :

Catégorie D1 : Classement au rang avec 3 observations
 Deux observateurs observeront tous les arbitres D1
 Création de 3 groupes de 4 arbitres qui seront observés par 3 arbitres de ligue (1 observateur/groupe)

Catégorie D2 : Classement au rang avec 3 observations
 Deux observateurs observeront tous les arbitres D2
 Création de 3 groupes de 4 arbitres qui seront observés par 3 arbitres de ligue (1 observateur/ groupe)

Catégorie AA : Classement au rang avec 2 observations
 Un observateur observera tous les arbitres
 Création de 3 groupes de 5 arbitres qui seront observés par 3 observateurs (1 observateur/groupe)

Catégorie D3 : Classement au rang : deux observations.

Laurent Lutz remercie les personnes qui ont participé à ce groupe de travail et mené à bien ce projet.

7°) INTERVENTION DES MEMBRES DE CDA

Jean-Paul DREVAULT : L'ensemble des observations vont être terminés.

Patrick MOREAU : Le championnat U20 est principalement couvert par des arbitres séniors.
 Le championnat U 17 (1^{er} et 2^{ième} niveau) est bien couvert avec les jeunes arbitres.

Patrick MOREAU : Bon déroulement du tutorat, bon retour des clubs.
 Soulève la problématique des matchs féminins décalés par les clubs sans en avertir l'arbitre.

Juan QUEROL MARTINEZ : Reste à ce jour 2 observations jeunes qui sont programmées ce week-end.
 U17 : 2 observations ont été réalisées.
 U15 : 1 observation a été réalisée.

8°) DESIGNATIONS DES FINALES DE COUPES

Après étude des différents profils et informations de la saison en cours, la CDA procède à la désignation des arbitres qui officieront lors des finales de Coupes des 15 et 16 juin à CRUSEILLES.

9°) AUDITION DES ARBITRES

Suite à différents dossiers en cours, convocation de plusieurs arbitres pour être entendus par la commission.

- 3 dossiers ont été classés sans suite.
- 3 dossiers ont fait l'objet d'un avertissement.

La prochaine réunion plénière se déroulera le 24.06.2019 à 18h00 au District.
 L'ordre du jour est épuisé à 21h00.

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Jean-Michel BAULMONT

Nouvelle adresse mail : bjm.74@orange.fr

- **CATEGORIE SENIORS**

Responsable M. Caruso

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat SENIORS devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

La boîte mail sportive@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence. Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

- **AMENDES FMI**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

RAPPEL : Tout report de match se fait avec l'autorisation de la commission sportive, sans validation de la commission, match perdu pour les deux équipes.

- **FEUILLE DE MATCH MANQUANTE + ABSENCE CONSTAT D'ECHEC**

D3

ST JULIEN 1 – FORON FC 2 : Match du 18/05/2019

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Claude GRANGE

- **MATCH DU WEEKEND DU 4 ET 5/05/19**

U15F D2 Poule Basse

Morzine – Sillingy 2 (en attente de feuille de match + constat d'échec)

- **MATCH DU WEEKEND DU 11 ET 12/05/19**

U15F Poule Basse 2

Thônes – Morzine (en attente de feuille de match + constat d'échec)

Sillingy 2 – Viuz (en attente de feuille de match + constat d'échec)

- **MATCH DU WEEKEND DU 18 ET 19/05/19**

U15F D1

Ayze 2 – Ayze (en attente de feuille de match + constat d'échec)

U15F Poule Basse 2

Viuz – Morzine (en attente de feuille de match + constat d'échec)

- **REUNION**

VENDREDI 14 JUIN 2019

Dans le cadre du développement et de l'évolution des compétitions féminine jeunes et seniors féminine saison 2019/2020, la commission féminine convie les clubs intéressés à une réunion de travail le vendredi 14 juin à 19h15 au stade des Fins - 489 Route des Fins - 74 930 PERS JUSSY

Ordre du jour:

- Projection/organisation compétition U15F/U18F/Seniors F
- Projection/organisation plateau féminin U9F/U11F/U13F
- Programmation des journées événementielle

Pour une bonne organisation, veuillez svp confirmer votre présence en cliquant et en renseignant le lien ci-contre:
<https://forms.gle/DYRgaZ6S8Caj9JNU8>

(2 personnes maximum par club)

COMMISSION FEMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

- **FESTI FOOT**

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

1.06 : Thonon (Complexe des Grangettes)

Equipes invitées le matin (15)

Ballaison (1) – Douvaine (3) - Gavot (3) – Lyaud (2) – Sciez (1) – Thonon (3) – Vacheresse (2)

Equipes invitées l'après-midi (16)

Allinges (3) – Amphion (3) – Marin (5) – Perrignier (2) – Thonon Evian (3)

- **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

U7

Journée du 16 mars

Bonneville

Journée du 23 mars

Ayse St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy Haut Rhône Fillinges Allinges

Journée du 04 mai

St Pierre Annemasse Gaillard

Journée du 11 mai

Frangy Dingy Etrembières Sciez Thonon Evian

Journée du 18 mai

Bonneville Evires St Jeoire La Tour Thonon Evian Vacheresse Cernex

U9

Journée du 16 mars

Léman 1

Journée du 23 mars

Prevessin 2- Bonneville 1 Léman 2 Thonon Evian 8 Ballaison 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – B Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis1 Pers Jussy1 Ville la Grand AG1Arthaz1 St Julien1 Prevessin1 Vuache1 Challex2 Amancy4 Amancy7 Ayze 1

Journée du 04 mai

Lanfonnet 3 Frangy1 Sauverny Cernex1 Challex1 St Julien1 Arthaz Ambilly Féminin Léman2

Journée du 11 mai

St Jeoire laTour1 St Julien1 Cruseilles1 Cernex3 Vuache5 Sauvergny1 Viry3 Ayze1 Bonneville 1 FC Cluses1 Carroz1 Ht Rhone3

Journée du 18 mai

Viuz3 Pers Jussy3 St Julien1 Cruseilles3 Amancy1 Chéran3 Marcellaz1 Ht Rhone1 Léman1 Morzine3

Journée du 25.05

Marin1 Amphion4 Anthy Margencel2 St Cergues2 GFA1 GFA7 Lanfonnet1 Lac Bleu 4 Cluses Scionzier3Arenthon1 Bonneville3 Cluses FC1 Ayze1 Cernex1 St Genis Ferney Crozet1 Challex3 Prevessin2 Cruseilles3 Ambilly3 Bonne1 Etrembieres1 st Jeoire la Tour1 Pers Jussy1 Viuz1

U11**Journée du 9 mars**

Seynod3 – Reignier3 – Ville-la-Grand 2 – Cluses FC2 – Challex1 – Ballaison1 – Thonon2 – Gavot2

Journée du 16 mars

GFA2 – Poisy4 – Seynod4 – GFA8 – Arthaz1 – Reignier4 – Bonneville3 – St Julien1 – ESCO3 – Veigy3

Journée du 23 mars

GFA4 – GFA5 – Lanfonnet2 – GFA7 – St Jeoire/La Tour3 – Arenthon2 – Challex2 – St Julien1

Journée du 30 mars

Sillingy4 – Lanfonnet1 – Aravis1 – GFA7 – Arthaz1 – Ht Giffre1 – Sallanches2 – Chamonix1 – Thonon3

Journée du 6 avril

Chavanod2 - St Jeoire/La Tour1 – Vallée Verte1 – Vétraz1 - St Jeoire/La Tour2 – Ville-la-Grand4 – Ayze1 – Amancy3 – Ht Giffre2 – Ht Giffre3 – St Julien1 – Gavot2 – Léman1 – Morzine3 – St Cergues1

Journée du 4 mai

Aravis1 – Ville-la-Grand1 – Pers Jussy1 - St Jeoire/La Tour2 – Bonne2 – Fillinges2 – Arenthon1 – Cernex2 – Sauverny2 – Valleiry3 – Thonon/Evien2 – Thonon2 – Thonon/Evian5 – Anthy/Margencel2

Journée du 11 mai

Meythet1 – Foot Sud1 – Viuz-en-Sallaz1 – Reignier3 – Ville-la-Grand3 – Ambilly1 – Ambilly Fem2 –

St Jeoire/La Tour3 – Reignier4 – Ht Giffre1 – Bonneville2 – Amancy2 – Ht Giffre3 – Challex1 – St Julien1 – Léman1 – Vacheresse2 – St Cergues1